



NOTE RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DU COVOITURAGE A PARTIR DE TRESSERRE

1. Contexte territorial

Le taux d'usage de la voiture est élevé à Tresserre et la part d'autosolisme également comme dans le reste des Aspres. Le contexte de transports en commun peu accessibles à partir du village et sporadiques, comme les difficultés financières des ménages pour faire face à l'augmentation des prix à la pompe appellent à réfléchir à des solutions de transports partagés. En fait, il ne s'agit pas de remplacer les transports en commun, on y perdrait tous, mais de compléter les transports en commun pour le premier et le dernier km qui, en milieu rural, peut s'avérer être le trajet pensé dans sa globalité. C'est la raison pour laquelle une meilleure régulation est nécessaire et passe par connaissance des besoins et ressources disponibles. Au-delà des effets d'empreinte carbone sur la planète, le manque de service organisé ne permet pas vraiment d'accompagner les habitants dans le cercle vertueux de l'écologie solidaire et prive les personnes seules ou sans emploi de solutions de déplacement, le plus souvent de courtes distances, économiquement favorables.

Tresserre inscrit son action en faveur des écomobilités. **Nous sommes labellisés « écomobilité » en 2023 pour 3 actions à mener : la création d'un repair vélo (en cours), la création de sentiers dans nos talwegs et développement du covoiturage en milieu rural.**

Les autres collectivités notamment le département et la région sont très actives sur le sujet du covoiturage, Pays Pyrénées Méditerranée également au titre de sa contractualisation CTRE. Afin de se lancer sur le territoire, en espérant que les autres communes s'y impliquent aussi, nous avons mené en mai 2023 une enquête d'intérêt avec un certain succès puisque 30 personnes se sont déclarées intéressées par du covoiturage dans un village de 1 200 habitants, soit 2,5% de la population. **En extrapolant à l'échelle de la communauté de communes des Aspres, le point de départ de la transformation des usages pourrait s'appuyer sur un collectif de près de 600 personnes.**

2. Les enseignements clés de l'enquête menée sur le covoiturage en milieu rural à TRESSERRE

L'enquête montre que **le covoiturage en milieu rural est un moyen de transport qui pourrait intéresser les Tresserrencs s'ils disposaient des outils de mise en relation** : 40 % des personnes ayant répondu indiquent ne pas savoir à qui s'adresser ou ne pas connaître de collègues près de chez eux.

En effet, **99 % des répondants indiquent être prêts à covoiturer si une ou plusieurs personnes pouvant être identifiées réalisaient le même trajet.** La majorité des répondants sont des femmes (75%), 55 % sont âgés de 26 à 65 ans, 45 % ont plus de 65 ans.

La pratique des répondants en termes de covoiturage est variée puisque 23 % des répondants covoiturent plusieurs fois par semaine, 27 % une fois par semaine ou tous les quinze jours, 23 % plusieurs fois par mois et 27 % plusieurs fois par an.

L'enquête démontre également une pratique recherchée majoritairement sur des trajets d'environ 30 minutes (35 % des réponses exprimées) mais également sur des trajets plus longs au-delà de 150 km (30%) et ce pour des motifs autant professionnels que privés (loisirs, weekends...).

Concernant les points de rendez-vous, ils privilégient les parkings de la commune ou l'aire de covoiturage la plus proche (l'Oliu), et en moindre mesure les péages d'autoroute.

Enfin, si 35 % d'entre eux indiquent pouvoir s'organiser par eux-mêmes pour covoiturer, ils sont également plus de 35 % à être intéressés par l'utilisation d'une plateforme numérique agréée par la région (avec incitation financière). Plus de la moitié des répondants indiquent cependant être intéressée par une plateforme qui serait à l'échelle intercommunale.

Quelques verbatims :

« Le village n'est pas adapté aux déplacements en vélo avec des enfants. »

« Envisager de créer une voie réservée aux vélos/piétons pour accéder à l'aire de covoiturage de l'Oliu et pour l'arrêt de bus. »

« Le covoiturage c'est bien, mais pourquoi ne pas prévoir des bus équipés d'une remorque à vélo ! Ça c'est pratique. »

3. Suites à donner

Au niveau de la commune, dans l'attente d'un portage éventuel par la Communauté de Communes des Aspres d'un projet de plateforme au niveau de l'EPCI voire de création de lignes de covoiturage, nous allons assurer la promotion des 5 opérateurs conventionnés par la région savoir : médicoop, karos, atchoum, klaxit et blablacar daily.

La présente note sera adressée à :

- Jean-Luc GIBELIN, Vice-président de la région Occitanie en charge des transports ;
- Hermeline MALHERBE, Présidente du département des Pyrénées-Orientales ;
- René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres ;
- Nathalie REGONDS-PLANAS, Présidente du Pays Pyrénées Méditerranée ;
- Les Maires des communes des Aspres.